

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal  
06 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 06 février à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie

**PRESENTS** : CALVI Cristelle, CANDELON Denis, DUREAU Christine, LAPORTERIE Chantal, MASSON Claude, POLES Daniel, SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : CIAPA Emmanuel (a donné procuration à O. TARBOURIECH)

**SECRETAIRE** : MASSON Claude

- Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2017 ;
- Cuisine de la salle polyvalente : affectation du lot 5 ;
- Chemin rural Aux Couchous : clôture de l'enquête publique ;
- Chemin rural A Parre : clôture de l'enquête publique ;
- travaux sauvegarde église Aurenque ;
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal accueille M Vincent PELLEGATTA, maître d'œuvre en ce qui concerne les travaux projetés pour la cuisine

M le Maire demande M LEDOGAR s'il enregistre le conseil municipal. M LEDOGAR répond que oui, comme à chaque fois

M Le Maire indique à M LEDOGAR qu'il pourra alors par courtoisie couper l'enregistrement lors de l'intervention de M Vincent PELLEGATTA qui est une tierce personne au conseil municipal

**Approbation du compte rendu du 15 décembre 2017 :**

Mme LAPORTERIE fait un énoncé de plusieurs points, qu'elle juge non conformes sur le compte rendu.

M le Maire fait lecture de 2 courriers recommandés reçus en mairie adressés par Mme LAPORTERIE en date du 21/12/2017 et du 01/02/2018

Approbation de compte rendu :  
Vote : 8 voix pour, 1 abstention.

M le Maire demande à M LEDOGAR s'il veut bien couper l'enregistrement. M LEDOGAR répond que non.

**Cuisine de la salle polyvalente : affectation du lot 5 : appareils de cuisine :**

M le Maire donne la parole à M PELLEGATTA, maître d'œuvre, pour expliquer les résultats du lot 5.

**Lot 5 : appareils de cuisine :**

Estimation Maître Ouvrage : 19200 € HT.

4 réponses : entreprise Bourdiol pour 20609.44 € HT, entreprise Ménastoril pour 20180.30 € HT, entreprise Padovan pour 14184.00 € HT et entreprise DBA CHR pour 24982.24 € HT.

Analyse : procédure de négociation faite pour comprendre les différences de prix. Conclusion : Le Maître d'œuvre indique au maître d'ouvrage que l'offre de Padovan n'est pas conforme à la demande. Il propose de retenir l'entreprise Ménastoril.

Vote : 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention ; entreprise Ménastoril

la commune.

Le conseil doit fixer le prix auquel sera procédée la vente. Il est décidé que ce sera celui du prix des terres agricoles selon le barème que nous fournira la SAFER.

Vote : 9 voix pour

#### **Chemin rural A Parre : clôture de l'enquête publique :**

Lecture par M le Maire du compte-rendu de l'enquête publique et des conclusions.

Les conclusions sont favorables à l'opération aux motifs ; l'échange se fera à parité de surface, la commune ne perd pas de terrain, le riverain prend en charge tous les frais induits dont celui de création du chemin, le chemin actuel n'est pas fonctionnel vu sa déclivité, le nouveau chemin sera beaucoup plus adapté que ce soit pour les randonneurs, ou les engins agricoles.

Vote : 8 voix pour, 1 abstention

#### **Travaux sauvegarde église d'Aurenque.**

M le Maire précise les dégâts de l'église d'Aurenque, et présente 2 devis pour ces travaux :

Rinaldo pour 520.00 € HT soit 624 € TTC

Gouze et fils pour 530 € HT soit 636 € TTC

Vote : 9 voix pour réaliser ces travaux avec Rinaldo

M le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour, celle-ci étant parvenue après l'envoi de la convocation, et revêtant un caractère urgent ; il s'agit de la signature d'une convention pour un groupement de commandes pour des travaux de voirie, organisé par la CCLG.

Les membres du conseil approuvent cet ajout.

#### **CCLG : mutualisation voirie**

M le Maire présente le compte-rendu de la réunion de la CCLG concernant le groupement de commandes pour des travaux de voirie.

Il propose d'y adhérer pour 2018, et de désigner un représentant communal.

Vote : 9 voix pour adhérer au groupement de commande de la CCLG, et désigner M Denis CANDELON comme représentant communal.

#### **Questions diverses :**

M Le Maire indique au conseil municipal qu'un accord a été trouvé avec Mme DE REINACH.

# M Denis CANDELON informe le conseil que la FNACA organisera à la salle des fêtes le 3 mars son assemblée générale. A cette occasion une gerbe sera déposée au monument aux morts.

# M Daniel POLES demande si nous serions d'accord pour que la commune demande le Label « territoire bio engagé ». En effet compte tenu des surfaces consacrées aux bio sur la commune nous rentrons dans les critères, cela permettra notamment par des panneaux de pouvoir informer les riverains et passants. Accord du conseil.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the 'Mairie de Castelnaudary' (Municipality of Castelnaudary). The stamp contains the text 'Mairie de Castelnaudary' around the perimeter and '11100' in the center. A signature is written over the stamp.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary.